

16 DEC. 2016



Séance du 12 décembre 2016 à 19 heures
Commune de CAHORS – ESPACE DES Congrès

Aujourd'hui, sept novembre deux milles seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CAILLAC –Salle des Fêtes

Etaient présents :

58 titulaires dont 2 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme
BOUIX Catherine, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M.
DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme
BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
Mme EYMES Isabelle,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEN Joëlle, M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
COURS
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MECHMONT

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. PONS Stéphane,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ST MEDARD
TOUR DE FAUREM. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,Etaient excusés ou absents :

19 titulaires - 17 suppléants

• TITULAIRES :

CAHORS

Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CAILLAC

M. TILLOU José,

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne (procuration donnée à M. MOLINIE),

LABASTIDE MARNHAC

M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LHERM

M. VIVIER Jean-Luc,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard,

TRESPoux-RASSIELS

M. LAVAU Pascal (procuration donnée à M. DIOT),

• SUPPLEANTS :

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LAROQUE DES ARCS

M. BONNEMERE Jean-Claude,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST GERY

M. BERNIOT Pierre-Jacques,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick,

VERS

M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Réaménagement de dette

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

16 DEC. 2016



AR PREFECTURE

046-200023737-20161212-13_12_12_2016-DE
Regu le 15/12/2016

Délibération n° 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 12 décembre 2016

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Séverine ROUSSEL
Service : Finances

Objet : Réaménagement de dette

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 9 avril 2015, le Conseil communautaire a décidé de donner délégation de pouvoir au Président pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, la réalisation de ligne de trésorerie, les remboursements d'emprunt par anticipation, ainsi que pour toutes opérations de gestion active de la dette (hors contrats de couverture de risque de taux.

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, le Président pourra recourir à des opérations de refinancement par avenant ou contrat de refinancement pour procéder à des opérations de réaménagement de la dette, notamment pour transformation partielle ou totale du capital restant dû vers un taux fixe ou un taux révisable simple d'une ou plusieurs échéances. En outre, les emprunts de refinancement pourront faire l'objet d'un allongement de durée.

En effet, afin de profiter des conditions optimales que peuvent offrir les marchés financiers, et compte tenu des variations des taux qui interviennent actuellement, il est souvent opportun d'agir rapidement dans les négociations avec les organismes bancaires.

Dans le cadre de ces opérations, des emprunts nouveaux pourront être souscrits pour financer des investissements. De plus, la soulte pourra faire l'objet en partie ou totalement d'un financement par la collectivité par intégration dans l'encours de la dette.

Pour information, l'offre actuelle du CACIB porte sur les 3 prêts suivants :

n° de prêt	Encours au 1/1/2017	taux	durée résiduelle
CO4172	923 679	tam+0,12%	9 ans
CO4802	723 640	tam + 0,05%	12 ans
CO8177	4 903 584	3,34%	23 ans
TOTAL	6 550 903		

Dans les conditions : durée de 19 ans périodicité trimestrielle, amortissement progressif, taux fixe à 1,64 % pour un gain global estimé à 49 000 € et une baisse des échéances entre 2017 et 2025 de 70 000 € en moyenne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les fluctuations du marché, nous vous proposons de déléguer au Président l'autorisation de réaménagement pour un taux fixe maximum de 2 %.
J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser M. le Président à négocier le réaménagement de prêt auprès du CACIB pour un taux fixe maximum de 2 % ;
- b- D'autoriser Mr le Président ou son représentant à signer toutes documents en lien avec cette offre ;
- c- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires à ces actions au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE